

Annexe 7 : Déclaration de tir de nuit avec source lumineuse

Déclaration de tir de nuit du sanglier avec source lumineuse

(Autorisé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 pour le département de la Moselle, conformément à l'Arrêté Préfectoral n° en date du 01.04.2026

Document à compléter et à adresser obligatoirement avant toute action de tir de nuit avec source lumineuse à :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle 1 rue de la Passotte CS75821 – 57078 METZ-Cedex 3 ou par mail : info@fdc57.org ou site internet : www.fdc57.org	M le Maire de la commune de <u>SARREGUEMINES</u> Adresse : <u>2 Rue du</u> <u>Maire Massin</u> Code Postale : <u>57200</u> Ville : <u>SARREGUEMINES</u>	ONF (si lot domanial) : - Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ <u>Ou</u> - Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex
--	--	--

Je soussigné (nom-prénom).....SCHMITT Albert.....

Titulaire du droit de chasse sur la commune de.....Sarrequemines.....

Lot n° : 3..... communal réserve domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant 24 Rue Edouard Branly
57200 SARREGUEMINES

Afin de réguler les populations de sangliers, je déclare pratiquer le tir de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur les secteurs suivants :

- lot communale N° 3 de Sarrequemines
-
-
-

Je vous prie de bien vouloir noter que je réaliserai ces actions du 20/04/2026 au 10/09/2027

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à : Sarrequemines..... Le 20.04.2026.....

Signature (obligatoire) :

